



# Projet de logement abordable

## 1052, rue Landry

**Séance d'information**

22 janvier 2024

# Objectif de l'activité

# Objectif de l'activité



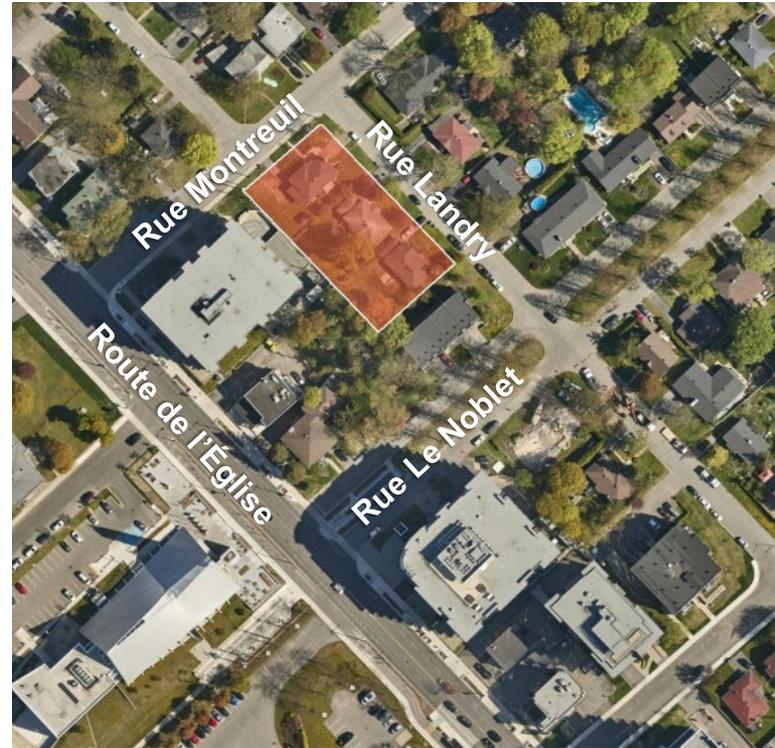
## Séance d'information :

- Mise en contexte – logement social, abordable et communautaire
- Présentation du projet et de l'organisme
- Présentation de la modification réglementaire
- Questions et commentaires

# Projet : localisation et historique

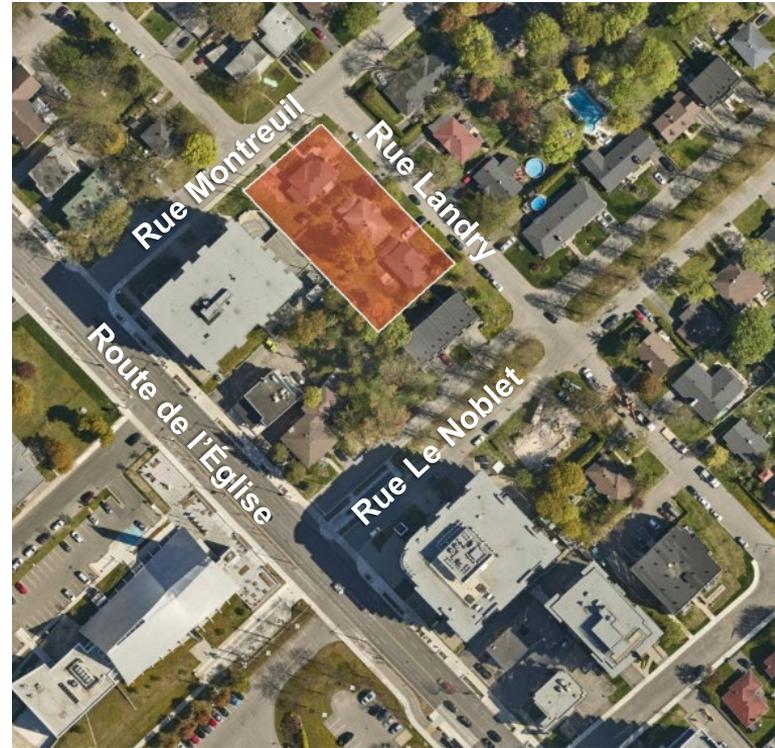
# Localisation

- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- Quartier de Saint-Louis
- Terrain localisé sur la rue Landry, entre les rues Montreuil et Le Noblet



# Contexte d'insertion

- Terrain occupé par trois maisons unifamiliales isolées
- Commerces et services à proximité : parc, bibliothèque, marché public, commerces de proximité
- Bonne desserte en transport en commun et présence de pistes cyclables sur la route de l'Église et le chemin des Quatre-Bourgeois



# Présentation du projet

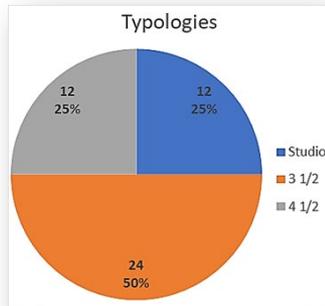
## Construction d'un projet résidentiel

- 48 logements abordables
- 4 étages



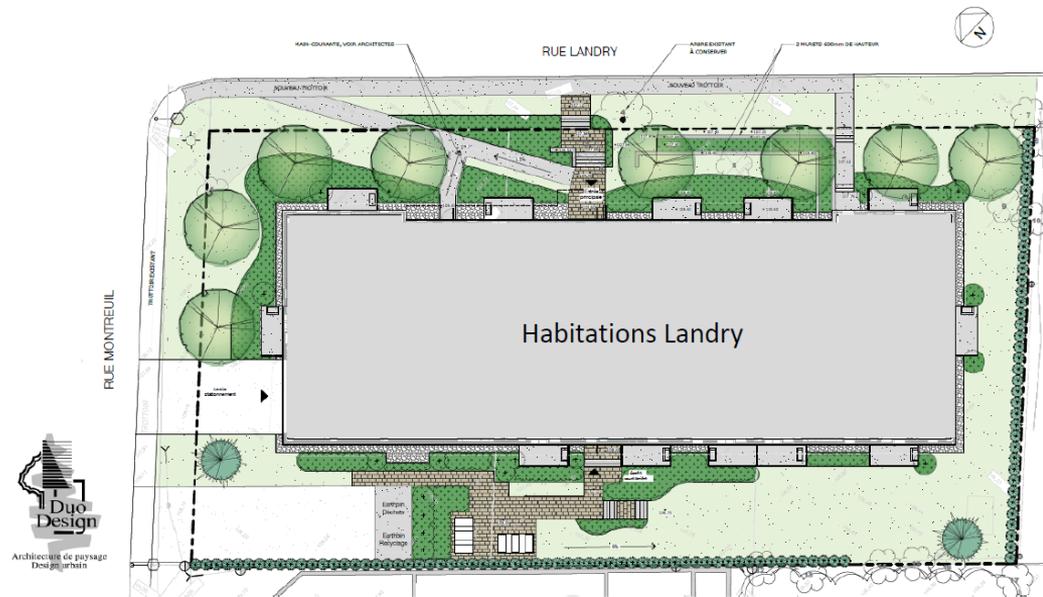
# Présentation du projet (suite)

- Promoteur : La Bouée
- Clientèle : familles et personnes seules



# Présentation du projet (suite)

- 14 cases de stationnement, entièrement souterraines
- Ratio de 0,29 case par log. (0,25 exigé)
- $\pm 40\%$  d'aire verte (20 % exigée)



# Modification réglementaire

# Modification réglementaire

## **Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot projeté 6 596 141 dans le cadre d'un programme de logement abordable, R.A.V.Q. 1609**

- Règlement spécial (Charte de la Ville de Québec)
- Règlement relevant du conseil d'agglomération
- Pas d'approbation référendaire

Projet assujetti à l'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)

# Modification réglementaire



## Usages autorisés

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none"><li>• H1 Logement (bâtiment isolé : 16 log. max.)</li><li>• R1 Parc</li></ul>	H1 Logement : 48 log. max.

Les autres éléments sont conformes

# Éléments considérés dans l'analyse



## Protection des arbres

- Analyse détaillée des arbres sur le lot
- Plantation de plusieurs arbres prévue

# Éléments considérés dans l'analyse (suite)



- Enjeux de circulation déjà identifiés dans ce secteur
- Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) apporte son soutien à la planification du quartier pour assurer des déplacements sécuritaires pour l'ensemble des usagers. Des actions sont déjà en cours de réalisation.

# Prochaines étapes

Étape	Date
Adoption du projet de règlement et avis de motion	20 décembre 2023
Séance d'information	22 janvier 2024
Adoption du règlement	7 février 2024
Entrée en vigueur du règlement	Février 2024

**Merci!**